

3.7

Avis d'audiences

3.7 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Abdellah Bourbel 167874	(CD00-0942)	François Folot, président Dyan Chevrier, A.V.A. Nacera Zergane	1 ^{er} février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Audition sur culpabilité
Denis Turcotte 151035	(CD00-0933)	Janine Kean, président Jean-Michel Bergot Gabriel Carrière	5 février 2013 à 9h30 6 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	Audition sur culpabilité
Daniel Messier 123758	(CD00-0927)	Jean-Marc Clément, président Antonio Tiberio Marc Gagnon, A.V.C.	8 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	Audition sur sanction
Mathieu Roy 161590	(CD00-0939)	François Folot, président Pierre Décarie Monique Puech	11 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive	Audition sur culpabilité
Rémi Gilbert	(CD00-0944)	François Folot,	12 février	Chambre de la sécurité	Défaut de respecter ses obligations à	Audition sur

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
114558		président Felice Torre, A.V.A. Michel Gendron	2013 à 9h30 13 février 2013 à 9h30	financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	l'égard du profil d'investisseur. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	culpabilité
Richard Ménard 123639	(CD00-0924)	Janine Kean, président Serge Lafrenière Nacera Zergane	14 février 2013 à 9h30 15 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Audition sur culpabilité
Jean Létourneau 121560	(CD00-0906)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A. Pierre Masson, A.V.A.	14 février 2013 à 9h30	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Conflits d'intérêts.	Audition sur sanction
Nicol Lapointe 119381	(CD00-0946)	Janine Kean, président Robert Archambault, A.V.A. Stéphane Côté, A.V.C.	19 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition culpabilité /sanction
Jocelyn Simard 130957	(CD00-0947)	François Folot, président Patrick	20 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau,	Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Hausmann, A.V.C. Marc Gagnon, A.V.C.	21 février 2013 à 9h30	bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	provenant du syndic et de collaborer.	
Jocelyn Simard 130957	(CD00-0909)	François Folot, président Marc Gagnon, A.V.C. Patrick Hausmann, A.V.C.	20 février 2013 à 9h30 21 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	Audition sur culpabilité
Johanne Lefebvre 120792	(CD00-0950)	François Folot, président Marc Binette Réal Veilleux, A.V.A.	25 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	Audition sur culpabilité
Fanny Huei-Fen Chen 107000	(CD00-0925)	François Folot, président Michel Gendron Dyan Chevrier, A.V.A.	26 février 2013 à 9h30 27 février 2013 à 9h30 28 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					foi et équité. Avoir fait signer un document en blanc. Conflits d'intérêts.	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Kostia Pantazis, courtier en assurance de dommages Certificat n° 125620	2012-09-04 (C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Benoît Ménard, membre M. Marc-Henri Germain, membre	5 février 2013 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	4 chefs pour avoir fait défaut de veiller à la discipline de ses représentants et de s'assurer qu'ils agissent conformément à la loi et à ses règlements en permettant à quatre personnes d'agir auprès de la clientèle sans détenir les certificats ou autorisations nécessaires (articles 12, 85 et 86 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers; articles 2 et 37 (12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages; article 6 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant).	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Steven McDougall, présentement inactif, courtier en assurance de dommages Certificat n° 164285	2012-09-03 (C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Benoît Ménard, membre M ^{me} Anne-Marie Bourgeois, membre	7 février 2013 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour s'être approprié à des fins personnelles des sommes d'argent remises par ses clients pour le paiement de sa police d'assurance automobile. (articles 37 (1) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir agi à l'encontre de l'honneur et la dignité de sa profession, en exerçant ses activités dans un état susceptible de compromettre la qualité de ses services. (article 37 (2) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir agi à titre de représentant en assurance de dommages, alors qu'il n'avait pas procédé au renouvellement de son certificat d'exercice auprès de l'Autorité des marchés financiers. (article 12 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et à l'article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	Audition de la plainte
Yvon PAQUET, expert en sinistre Certificat n° 136987	2012-04-03(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Colette Parent, membre	11, 12, 13 février 2013 (9h30)	Québec Cour fédérale du Canada, 300, boul. Jean-Lesage, Québec (QC) en la salle 5.02B	3 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels liés à l'exercice de ses activités (article 10 du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut d'agir promptement, honnêtement et équitablement dans la prestation de ses	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		M ^{me} Louise Beauregard, membre			services professionnels dans le cadre des mandats confiés (article 27 du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre).	
Pierre Plamondon, courtier en assurance de dommages Certificat n° 127200	2011-04-02(C)	M ^{re} Patrick de Niverville, président Mme France Laflèche, membre M. Marc-Henri Germain, membre	19 février 2013 (9h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution (article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					1 chef pour avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité (article 14 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	
Guy Mailhot, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 122362	2011-11-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} France Lafèche, membre M. Carl Hamel, membre	25, 26 et 27 février 2013 (10h00)	À l'hôtel Best Western situé au 915, rue Hains, à Drummondvillesalle Palace 3	1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles (article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins du client (article 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers); 1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers); 1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (article 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome).	